



République du Sénégal
Un Peuple – Un But – Une Foi

Ministère des Infrastructures, des
Transports Terrestres et du
Désenclavement



Banque Ouest Africaine de
Développement (BOAD)

AGEROUTE SENEGAL
(Agence des Travaux et de Gestion des Routes)



AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHÉ

Appel d'offres International n° D/1618/A3 pour les travaux de construction de l'autoroute Dakar – Tivaoune – Saint Louis, section 2 : Mékhé – Saint Louis, lot 1.1 : Mékhé – Ndande (19 km).

1. Date de lancement : 03/04/2023
2. Nombre d'offres reçues et identité des candidats : **06**
SOGEA SATOM, CWE, CRBC, Groupement CCECC Chine*/CCECC Nigéria, Groupement EIFFAGE Sénégal*/CSE, Groupement SINOHYDRO Bureau 14*/SINOHYDRO CHINE.
3. Montant de l'offre retenue :
Total : 46.421.258.113 F CFA TTC.
Tranche Ferme : 36.470.849.298 F CFA TTC
Tranche Conditionnelle : 9.950.408815 F CFA TTC
4. Délai d'exécution des travaux : **vingt-quatre (24) mois**
5. Nom et identité de l'attributaire :
CWE (Chine) ;
Email : zhangjun1@cwe.cn

La publication du présent avis est effectué en application de l'article 84, alinéa 3 du Code des Marchés Publics et ouvre un délai de recours gracieux auprès du Directeur Général de AGEROUTE SENEGAL, en vertu de l'Article 89 dudit Code, puis d'un recours auprès du Comité de Règlement des Différends placé auprès de l'organe chargé de la régulation des Marchés publics, en vertu de l'article 90 dudit code.

**Le Directeur Général de l'AGEROUTE
IBRAHIMA NDIAYE**